

# Une taxe sur les FAI et la high-tech . . .

Le calendrier est déjà arrêté. En septembre 2009, les chaînes de télévision et les stations de radio publiques ne diffuseront plus de publicité après 20 heures. En janvier 2012, la publicité aura totalement disparu de l'audiovisuel public. Reste maintenant à trouver des solutions de financement

Dans un deuxième scénario ce sont les opérateurs télécoms et les fournisseurs d'accès à Internet qui seraient sollicités par le versement d'une taxe « très modérée » équivalant à 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

Enfin, si personne ne connaît encore la fin du film, un troisième scénario est envisagé. Il consisterait à taxer cette fois les « produits bruns »

Suite et source => O1net

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 23 mai 2008**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8458-taxe-les-fai-high-tech.html>